

L'IREQ

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de L'IREQ

La Finlande

ou l'innovation au cœur de la prospérité

Phénomène étudié avec admiration dans le monde entier, le miracle économique finlandais pose la question: «Comment un petit pays n'affichant aucune prouesse technologique dans les années 1970 est-il parvenu à devenir aujourd'hui un laboratoire de l'innovation?»

M. Esko-Olavi Seppälä du Conseil scientifique et technologique de Finlande, qui connaît parfaitement le processus d'innovation et de développement de son pays, et le Dr Erkki Ormala, vice-président de la politique technologique du géant finlandais Nokia, numéro un mondial de la téléphonie mobile offrent des éléments de réponse au moment où la Finlande assume la présidence de l'Union européenne et s'efforce d'y reproduire le succès finlandais (propos tirés d'une entrevue accordée à Cordis Nouvelles).

L'excellence des réseaux de formation

Selon M. Seppälä, l'industrie finlandaise a commencé à investir dans le développement technologique tout au long des années 1960. Des efforts spécifiques ont été consentis pour renforcer l'enseignement supérieur. Cela a résulté en une hausse importante du nombre d'étudiants et d'enseignants. La Finlande disposait donc d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, avec des attitudes positives à l'égard de la R&D. Aujourd'hui, elle continue d'occuper le premier rang

des classements mondiaux en matière d'alphabetisation, de résolution des problèmes, de mathématiques et autres indicateurs de l'enseignement.

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, il devenait évident que l'amélioration de la croissance économique et industrielle de la Finlande passait par son ouverture aux institutions internationales et aux marchés étrangers. Pour le Dr Ormala, le haut niveau d'instruction a permis de donner naissance à une classe de dirigeants visionnaires pour qui les marchés globaux constituaient une opportunité.

L'innovation technologique, l'opportunisme et des moyens à la hauteur des ambitions

En 1982, soutenu par les syndicats qui ont vu que la technologie et la microélectronique ne nuisaient pas à l'emploi, bien au contraire, le gouvernement a décidé de promouvoir une politique axée sur la technologie. Pour le gouvernement finlandais, la technologie n'était plus une affaire d'ingénieurs, mais était considérée comme un phénomène social dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société.

Paradoxalement, c'est l'instabilité économique du début des années 1990 qui a été le vrai catalyseur de l'évolution technologique rapide de la Finlande. Le premier téléphone

>>> La Finlande...

portable a été mis sur le marché à Helsinki en pleine dépression en juillet 1991. Malgré le fait que le PIB ait chuté de plus de 10 pour cent entre 1991 et 1993 et que le taux de chômage soit passé de 3,5 à 20 pour cent durant cette courte période, c'était l'explosion des TIC, insufflée par Nokia. À partir de 1993, les investissements nationaux en R&D ont augmenté d'environ 10 pour cent chaque année.

Cette évolution n'était pas uniquement due aux efforts du secteur privé, mais également du secteur public. Le gouvernement a investi d'énormes quantités d'argent dans la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise. Les acteurs publics les plus importants dans le domaine de la science et de la technologie sont trois organisations spécialisées dans le financement du secteur public. L'Académie de Finlande, un réseau de conseils de recherche nationaux qui finance la recherche fondamentale dans les universités; Tekes, qui joue un rôle similaire pour la recherche technique appliquée dans les universités et les centres de recherche publics et débloque des fonds pour les entreprises actives dans le secteur des technologies; SITRA, le Fonds national finlandais pour la recherche et le développement, qui est le fonds de capital de risque le plus important. Ces trois organisations couvrent donc le processus d'innovation dans son intégralité.

Une amélioration continue

Le gouvernement finlandais a esquissé dernièrement une nouvelle stratégie nationale visant à maintenir son agenda de l'innovation à jour.

Un des points intéressants est l'augmentation de l'intensité de la R&D (les investissements dans le domaine de la recherche comme proportion du PIB) des 3,5 pour cent actuels à 4 pour cent d'ici la fin de la décennie. Rappelons pour comparaison qu'à travers l'UE, la moyenne dépensée en recherche et développement atteignait à peine 1,9 pour cent du PIB en 2004 (Cordis Nouvelles, 2006-07-26).



Le documentaire intitulé *Who killed the electric car?* et réalisé par Chris Paine retrace la mise en route de l'automobile électrique EV-1 lancée par GM en 1997 et son abandon six ans plus tard. Les raisons évoquées par GM pour justifier le retrait de son modèle EV-1 ne satisfont personne. Le documentariste a mené une longue et minutieuse enquête et apporte de nombreuses pistes de réponse. Son film est présentement à l'affiche au cinéma AMC Forum.

J.L.

Le rapport propose également de développer et d'améliorer continuellement les structures de la recherche, y compris un système de carrière de chercheur spécialisé, ce qui entraînera une augmentation du nombre de postes scientifiques.

Et alors?

Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, nous partirons...vers les terres glacées de Finlande? Ou plutôt vers la chaleur torride de l'Inde, car là aussi il paraît que ça bouge énormément.

MY HANDFIELD,
chercheuse

Nationalisation de l'éolien

Dans un sondage¹ mené en juillet dernier par la firme Léger Marketing auprès de 1050 personnes à qui l'on posait la question suivante :

Si le développement de l'énergie éolienne devenait plus important au Québec, qui devrait assurer la production et la distribution de cette énergie ?

46% des répondants croient que si le développement de cette forme d'énergie devenait plus important, la production et la distribution devraient être assurées par le gouvernement du Québec par l'entremise de sa société d'État, Hydro-Québec, alors que 17% pensent qu'il faudrait plutôt laisser le tout à l'industrie privée.

J.L.

¹Revue Commerce, septembre 2006, Dossier Énergie, p.18-19

Approbation du

Plan stratégique d'Hydro-Québec

Un décret gouvernemental (no 1091-2000) fixe la forme, la teneur et la périodicité du

plan stratégique d'Hydro-Québec et prévoit que celui-ci doit contenir, entre autres, les orientations, les stratégies et les objectifs de moyen et long terme qu'Hydro-Québec entend mettre de l'avant quant au développement des actifs de la Société pour les fins de production, de transport et de distribution de l'électricité et pour les autres fins, quant à la fiabilité de l'alimentation électrique, dans une vision élargie allant de la production à la consommation, et quant à l'innovation technologique et aux filières de recherche et développement.

Rendu public en juin 2006, le Plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec, en phase avec la stratégie énergétique du gouvernement Charest, fera l'objet d'un examen en commission parlementaire, les 20 et 21 septembre, en vue de son approbation. **Vous pourrez accéder aux délibérations de la Commission de l'économie et du travail sur le site Web de l'Assemblée nationale du Québec** en pointant votre curseur sur [Diffusion des travaux](#). Veuillez noter que c'est au cours de l'audience du 21 septembre, à 11 h 30, qu'aura lieu la présentation d'Hydro-Québec sur les activités corporatives incluant l'innovation et la sécurisation des installations. **J.L.**

www.assnat.qc.ca

Plaintes à l'encontre des syndicats

Dans un article paru dans La Presse du 8 octobre 2005 et coiffé du titre *Avalanche de plaintes contre les syndicats*, on apprenait que, depuis sa création en novembre 2002, la Commission des relations du travail (CRT) avait reçu les plaintes de 1470 travailleurs syndiqués. Ces plaintes, logées en vertu des articles 47.2 et 47.3 du Code du travail, se chiffrent maintenant à 2200 selon l'édition du quotidien du 14 août dernier, soit un dépôt de 730 plaintes additionnelles en moins d'un an. La journaliste y rapporte que, « depuis 2004, la CRT a donné raison aux plaignants dans seulement 59 des 1544 cas qu'elle a traités » en vertu des articles 47.2 et 47.3. La très grande majorité des plaintes a donc été rejetée ou fait l'objet d'un règlement ou d'un désistement.

Pourquoi une telle croissance des plaintes ?

Avant le 1^{er} janvier 1994, le Code du travail permettait aux syndiqués de se plaindre du manquement au devoir de représentation du syndicat qu'en cas de renvoi ou de mesure disciplinaire. Depuis le 1^{er} janvier 1994, ce droit s'est élargi. L'article 47.2 interdit à tout syndicat d'agir de mauvaise foi, de manière arbitraire ou discriminatoire, ni de faire preuve de négligence grave à l'endroit des salariés qu'il représente. L'article 47.3, quant à lui, vient préciser que ces mêmes obligations s'appliquent envers les salariés ayant subi un renvoi, une mesure disciplinaire ou qui se croient victimes de harcèlement psychologique. Les syndiqués peuvent maintenant contester la conduite de leur syndicat en regard de tout litige avec leur employeur. Cette modification au Code explique en bonne partie la croissance du nombre de plaintes.

Quelles sont les conséquences de cette augmentation ?

Sans nier la légitimité de ces recours, il importe de se soucier des conséquences d'une augmentation significative du nombre de plaintes déposées. À cet égard, la CRT mentionne sur son site Web que « cette situation n'est pas sans créer une pression

supplémentaire sur le rôle des audiences, le travail des agents et celui des commissaires. » Comme les délais au rôle du tribunal s'alignent, la Commission a mis sur pied, le 1^{er} octobre 2005, un projet pilote visant le traitement des plaintes en vertu de l'article 47.2 du Code. Les plaintes de cette nature ne donnent plus immédiatement lieu, depuis cette date, à l'envoi d'un avis d'audience. Le plaignant doit dorénavant remplir un formulaire exposant les faits de manière détaillée ainsi que les solutions recherchées. Des services de conciliation sont systématiquement

offerts aux parties. Mais, si la tenue d'une audience s'avère malgré tout nécessaire, un avis sera alors transmis. La Commission n'est pas seule, évidemment, à subir les effets d'une telle hausse. Pour les syndicats visés, cela peut signifier une mobilisation importante des ressources et des frais juridiques élevés pour des plaintes qui, on l'a vu, s'avèrent pour la plupart non fondées.

Quelles conclusions peut-on en tirer ?

Les chiffres de la CRT parlent d'eux-mêmes. Les syndicats, de façon générale, exercent bien leur devoir de représentation. Cependant, le nombre accru de plaintes traduit tout de même un certain malaise entre les organisations syndicales et leurs membres. Une meilleure communication du rôle d'un syndicat et des enjeux liés à la défense des dossiers litigieux contribuerait certainement à atténuer la méconnaissance, voire la méfiance, de certains salariés à l'égard de leur syndicat.

JOHANNE LAPERRIÈRE
Conseillère syndicale

Dans une décision récente¹, la Cour d'appel du Québec émet ces

commentaires quant au rôle de la Commission des relations du travail

Son rôle n'est pas de substituer sa propre opinion à la décision syndicale ou de siéger en appel de celle-ci, mais simplement de s'assurer que, compte tenu de toutes les circonstances de l'espèce, le choix par le syndicat de ne pas procéder à l'arbitrage a été le résultat d'un examen sérieux et non d'un acte arbitraire, de mauvaise foi, de discrimination ou de négligence grave. Ce principe a été bien établi par la Cour suprême [...]. Le droit du syndiqué à l'arbitrage n'est donc pas un droit absolu, mais relatif et le syndicat jouit donc, à cet égard, d'une discrétion appréciable basée en définitive sur son évaluation stratégique et son appréciation tactique touchant la gestion du dossier disciplinaire. C'est donc seulement l'exercice du contrôle de cette discrétion que le Tribunal (devenu la Commission) doit évaluer. Il n'a qu'une compétence limitée et ne peut substituer sa propre opinion à celle du syndicat, [...].

¹ Syndicat national des employés(e)s du Centre de soins prolongés Grace Dart (CSN) c. Violet Holligin-Richards, 2006 QCCA 158



Hommage à un camelot apprécié

Ces dernières années, il avait l'air de plus en plus fatigué. Nous qui le côtoyions souvent, savions qu'au-delà de l'apparence, il y avait le poids d'un combat de toute une vie et toute une leçon de vie pour les autres. Ces derniers temps, il m'était souvent arrivé de marcher derrière lui dans les couloirs de l'IREQ, et, de loin, il me rappelait un vieux clown dans tout ce qu'il y a de noble dans ce métier, c'est-à-dire, semant la joie autour de lui et ne ratant aucune occasion de faire passer un message ou de faire la morale s'il en sentait le besoin. Oui Doc, tu me rappelaient un vieux clown en train de faire son dernier tour de piste, le chapeau bien bas comme d'habitude avec ton humilité légendaire, pour saluer les quelques rares spectateurs qui restent, témoins d'une vie pleine de sacrifices et surtout d'une carrière méritant avant tout un respect plus que certain. Quelques rares spectateurs qui restent? Oui Doc, il n'en reste pas beaucoup pour te rendre cet hommage que je pense méritoire. Mais où sont-ils donc ces copains d'alors? Ils étaient là au restaurant. Ceux qu'on avait appelé étaient tous là et même d'autres à qui on n'avait pas pensé parce qu'on les imaginait très occupés.

Cet article c'est avant tout **un remer-**

ciement à Benoît Dubé pour ce rôle inlassable qu'il a joué dans la distribution de l'Irequois comme camelot. Nous tenons à lui témoigner toute notre reconnaissance. C'est également un moyen assez modeste de souligner à un collègue partisan de tous les grands moments syndicaux ayant jalonné l'existence des chercheurs de l'ADACI au SPSSI notre gratitude. Ils étaient là au restaurant pour l'accueillir dans leurs rangs même si, comme il le disait lui-même, il passerait ses premiers mois plus à l'Hôtel-Dieu qu'à jouer au rentier. Autour de la table, il y avait entre autres:

André (Turgeon), qui à chaque fois que je le vois avec cet enthousiasme face à un défi à relever me revient à la mémoire cette phrase de Brel : *« il faut du talent pour être vieux sans être adulte »*. Lui qui a partagé le même bureau que Benoît pendant plus d'une vingtaine d'années nous a parlé de Benoît le stoïque, celui que la maladie a forcé à délaisser certaines habitudes que nous pensons indispensables sans jamais se plaindre;

Louis (Marquis), la brebis galeuse pour avoir fait une incursion dans le monde des gestionnaires et qui finale-

ment à la grande joie de tous est revenu à la raison. Copain de promotion de Benoît, il nous a raconté leurs jeunes années et évidemment les 400 coups où Benoît n'était bien sûr qu'au mieux moralisateur, au pire, spectateur;

L'inimitable et irremplaçable **Bernard** (Saulnier) qui, telles les pales d'un ventilateur, brassait l'atmosphère, histoire de ramener des souvenirs d'une autre époque, mais, hélas, il est bel et bien devenu rentier et, en apparence, n'a pas l'air de trop s'en plaindre. Il a rappelé l'implication de Benoît dans les balbutiements de l'aventure éolienne à l'IREQ par son apport pour la compréhension des stabilisateurs;

L'incontournable **Ahmad** (Jamaledine) qui, comme tout bon oriental parle trop, parle fort, et dont l'art de planer au-dessus de tout est souvent déconcertant, a souligné avec la coloration habituelle de son langage, la contribution de Benoît le syndicaliste surtout à l'époque où il prônait la cogestion de l'Institut;

Puis, **Raymond** (Roussel) qui, avec sa verve légendaire, comment en serait-il autrement pour quelqu'un qui a fait ses classes dans les caves de Bacchus, a fait, comme il fallait s'y attendre, l'éloge de l'art de fainéanter;

Enfin, le patriarche, **Réal** (Reid), que les années n'atteignent plus et qui avait l'air d'être sorti d'un paquet de naphthaline, observait tout ce monde avec un regard approbateur.

Aux uns, nous disons merci et aux autres, rendez-vous comme d'habitude un de ces vendredis après-midi autour d'une table de chez Olivier pour continuer à refaire le monde comme au bon temps des années universitaires tout en rêvant de recommencer nos études. Benoît, tu as une place réservée à cette table et quand tu voudras....

Auf wiedersehen DOC

GEORGES GABA
Chercheur

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSSI, 210, boul. Montarville, bureau 3014, Boucherville, (Qc) J4B 6T3
téléphone : (450) 449-9630
télécopieur : (450) 449-9631
courriel : secretariat@spsi.qc.ca
<http://www.spsi.qc.ca>

COMITÉ DE RÉDACTION
Georges Gaba, chercheur
My Handfield, chercheure
Johanne Laperrière,
conseillère syndicale

DESIGN GRAPHIQUE
Guylaine Hardy Design

IMPRESSION
Imprimerie Daniel Boulet inc.

Les articles publiés dans L'Irequois reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSSI et ses officiers.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2006

Pour un plus grand rayonnement
La version intégrale de ce bulletin, format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPSSI sous la rubrique « L'IREQUOIS » figurant en marge.

